



COMMISSION TECHNIQUE

Ligne directe : 04.92.15.80.31

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°04
Réunion du 27 mars 2023

Présidente : MME. GERMANO Rosette

Présents : Kevin ASSATI – CTD PPF DCA - Stéphane GALIANO -Agent de développement DCA

MM. Alexis BOURDIN – Anthony CROISET – Dylan LIENART – Jérôme FENILE

Assistent : M. Lasaad HASNI – Directeur de la Préformation OGC Nice
M. Amin ARROUB – Ancien CTD du Var
M. Djibril HANE – Invité découverte

Objet : Réunion de Présentation Préformation OGC Nice

Lieu : Urban Soccer Villeneuve Loubet – 06270 Villeneuve Loubet

Début de séance : 18H30

Articulation de l'action :

Réunion des membres de l'équipe technique départementale disponibles pour un moment d'échange autour du projet de la Préformation de l'OGC Nice.

La première partie a permis aux membres de profiter des installations de l'Urban Soccer pour une rencontre de cohésion/convivialité Foot5.

Sous houlette du CTD PPF du District de la Côte d'Azur Kevin ASSATI et de Lasaad HASNI, directeur de la préformation de l'OGC Nice, la soirée se poursuit dans les locaux de l'Urban Soccer dans la salle de réunion.

Introduction par le CTD PPF sur les grands enjeux qui attendent la Commission Technique et vœux de la Commission :

- Finalisation des détectations 2023 – Constitution de la base de données de suivi des joueurs et joueuses ;
- Création du Réseau de Responsable Technique Jeune Performance et Formation ;
- Changement d'architecture des diplômes fédéraux et titres à finalité professionnel ;
- Événementiels à venir (Festival).

Intervention Lasaad HASNI :

- 1) Présentation du Projet club autour de la Préformation de l'OGC Nice ;
- 2) Présentation du Projet de jeu de la Préformation de l'OGC Nice ;
- 3) Présentation de la philosophie et volonté de déploiement dans le département (visites clubs).

Conclusion par le CTD PPF du District, Kevin ASSATI :

Cette présentation doit nous questionner sur comment nos clubs travaillent, comment nous formons nos éducateurs/éducatrices, comment nous détectons nos joueurs et joueuses dans le Plan de Performance Fédérale car la finalité de ces trois secteurs est bien d'amener les meilleur(e)s à leur meilleur niveau...

Match Irlande – France (qualifications Euro2024) :

- Visionnage du match à l'Urban Soccer avec la victoire des Bleus !

Fin de la réunion à 23h00 – prochaine réunion mai 2023.

Le Secrétaire de séance :
M. Alexis BOURDIN